



Avis d'audience

Le 16 décembre 2010

réf. 2010-H-118

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience en décembre pour examiner la demande présentée par Centre canadien de rayonnement synchrotron (CCRS) pour modifier le permis d'exploitation de l'accélérateur de particules de catégorie IB de l'installation de CCRS. Cette installation est située sur le campus de l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon.

CCRS cherche à obtenir l'approbation de la Commission pour entreprendre la construction d'une annexe au bâtiment Brockhouse, qui abritera les lignes de faisceaux. CCRS demande à la Commission de modifier l'appendice A de son permis pour y inclure la dernière révision du document intitulé « CLSI Safety Report, Revision 11 » (document disponible en anglais seulement).

CCRS cherche aussi à obtenir de la part de la Commission l'approbation d'une garantie financière révisée. La garantie financière doit être révisée tous les cinq ans.

La Commission a déterminé que dans ce cas, il n'est pas nécessaire de tenir une audience publique pour examiner la demande de CCRS. L'audience se déroulera au moyen de mémoires présentés par le personnel de la CCSN et de CCRS.

Après les délibérations et la décision de la Commission sur cette question, un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, sera rendu public sur le site Web de la CCSN.

Les recommandations du personnel de la CCSN et le mémoire de CCRS ne sont pas disponibles en ligne; il faut en faire la demande au Secrétariat à l'adresse suivante :

Julie Bouchard

Administratrice de tribunal

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire Tél. : 613-995-1703 ou 1-800-668-5284

280, rue Slater, C.P. 1046

Télec. : 613-995-5086

Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca